

Recensement agricole 2020 : Production d'énergie

Près de 3 % des exploitations régionales produisent des énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables fait partie des activités de diversification pratiquées par les exploitations agricoles. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 700 exploitations y contribuent, en nette hausse depuis 2010. La production est très majoritairement fournie par l'énergie solaire, devant l'énergie issue de la biomasse. La Côte-d'Or se détache pour la première et la Haute-Saône pour la deuxième.

En 2020, près de 700 exploitations de Bourgogne-Franche-Comté, soit 2,9 % des exploitations de la région, ont diversifié leur activité dans le domaine de la production d'énergies renouvelables destinée à la vente. Leur nombre a été multiplié par huit depuis 2010. Au niveau France métropolitaine, cette part est de 3,4 % avec deux régions qui se démarquent un peu, Pays de la Loire (6,5 %) et Centre-Val de Loire (5,1 %).

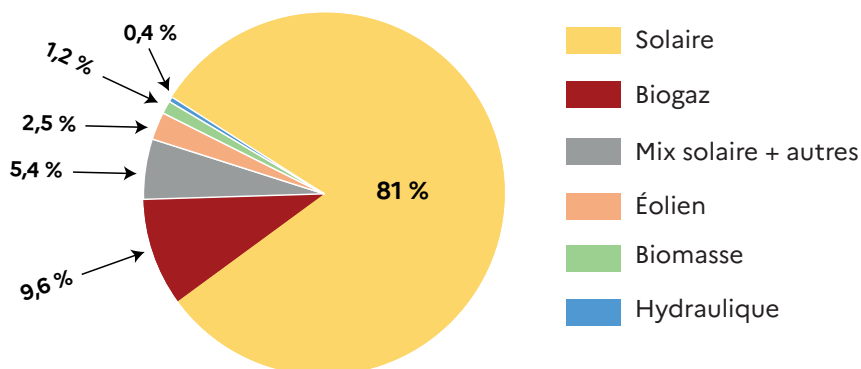
Ces énergies peuvent être produites à partir de diverses sources : solaire, éolien, biogaz, biomasse (hors biogaz) ou hydraulique. Dans 95 % des cas, les exploitations de la région utilisent une seule de ces sources. Pour les 5 % restantes, elles ont systématiquement recours au solaire plus une ou plusieurs autres sources.

Une production essentiellement issue du solaire

La grande majorité des exploitations productrices (86 %) sont impliquées dans la filière solaire. Elles vendent directement l'énergie produite par leurs propres panneaux photovoltaïques (80 % de ces exploitations) ou mettent à disposition à des tiers des surfaces, toitures ou parcelles, pour

y installer des équipements (dans 20 % des cas). Un tiers sont concentrées en Côte-d'Or et 19 % en Saône-et-Loire. Ces exploitations sont de grande taille avec une SAU moyenne de 206 hectares (soit deux fois la taille moyenne des exploitations régionales). Dans 80 % des cas, il s'agit de moyennes ou grandes exploitations économiquement parlant, avec une

Figure 1 - Part des exploitations produisant de l'énergie renouvelable selon la source utilisée



Source: Agreste-recensement agricole 2020

PBS (production brute standard) moyenne de près de 300 000 €. Ces exploitations disposent ainsi d'une capacité financière suffisante pour investir dans des dispositifs de production d'énergie.

Une grosse centaine d'exploitations valorise la biomasse essentiellement par méthanisation (biogaz) ou plus marginalement par d'autres procédés. La production de biogaz nécessite des investissements élevés, c'est pourquoi la moitié des unités de méthanisation est gérée de

façon collective (par plusieurs exploitations) ou centralisée (par une collectivité ou par une société privée). Près d'un tiers sont situées en Haute-Saône. La méthanisation étant un procédé permettant notamment de valoriser les effluents d'élevage, 40 % des exploitations produisant du biogaz sont spécialisées en élevage bovin laitier et 20 % en polyculture-polyélevage.

Moins d'une trentaine d'exploitations a choisi la filière éolienne. Pour une très grande majorité,

il s'agit d'une mise à disposition de surfaces, seules quatre d'entre elles vendant l'énergie produite par leurs propres éoliennes. Ces exploitations sont principalement localisées sur les plateaux de l'Yonne et de la Côte-d'Or où les conditions météorologiques sont plus favorables qu'ailleurs pour l'éolien. La production d'énergie hydraulique ne se fait que dans trois exploitations en bordure de rivière et disposant d'un moulin, toutes localisées en Côte-d'Or.

Figure 2 - La Côte-d'Or concentre un tiers des exploitations produisant de l'énergie renouvelable

	Exploitations selon le type d'énergie					Nombre d'exploitations impliquées dans la production d'énergies renouvelables *
	Solaire	Biogaz	Éolien	Biomasse	Hydraulique	
Côte-d'Or	191	s	9	5	3	200
Doubs + Territoire de Belfort	64	12	--	s	--	75
Jura	47	11	--	s	--	57
Nièvre	72	s	s	4	--	75
Haute-Saône	51	31	3	3	--	76
Saône-et-Loire	110	11	s	s	--	120
Yonne	58	13	12	3	--	85
Bourgogne-Franche-Comté	593	88	27	19	3	688

* Le nombre total d'exploitations par département ou pour la région est différent de la somme des exploitations concernées par chacune des énergies car une exploitation peut utiliser plusieurs sources

s = secret

Source: Agreste-recensement agricole 2020